L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 4 FEVRIER 1890.

THEATRE DE L'OPERA.

BENEFICE DE M. LANDRY.

La journée de dimanche dernier devrait être marquée par la direction avec des cailloux d'une blancheur d'hermine. Ce ne serait là qu'un acte de justice. En effet quand nous nous en occupérons dans notre revue hebdomadaire, nous aurons à constater que le *Roi d'Ys*, à la matinée, et la *Mascotte*, le soir, ont fait salle pleine, surpleine; un standing-room très coûteux. Nous aimons à ajouter que, sous le rapport artistique, il y a eu complète réussite et pour la belle composition de M. Edouard Lalo et pour la partition toujours si spirituelle, si vivante, de M. Audran.

Nous vous avons déjà parlé de l'interprétation du *Roi d'Ys*, mais ce drame lyrique a trop d'importance, l'exécution en est ici trop digne d'attention, pour que nous n'y revenions pas.

M. Mangé qui depuis longtemps n'avait pas paru à la rampe, avait eu l'heureuse idée d'y rentrer en cette occasion de la reprise de *la Mascotte*, afin de tenir le rôle de Pippo.

Heureuse idée avons-nous en raison d'écrire, car il l'a très vivement enlevé presque dans toutes ses parties.

Sa longue absence de la scène lui avait fait concevoir quelques inquiétudes à cet égard ; mais l'événement ne les a nullement justifiées; tout au contraire, il s'est, dès l'abord, retrouvé comme chez lui et le chaud accueil qu'il a reçu du public, dès sa première entrée, a achevé de le mettre en train.

Il a chanté avec beaucoup de goût, de finesse, de sentiment et le duo du premier acte et celui du troisième; deux morceaux où le succès s'est partagé entre lui et Mlle Valgalier qui, d'un bout à l'autre du rôle de Bettina, s'est montrée charmante; ceci s'adresse à la chanteuse, à la comédienne.

Rarement on a entendu ici l'idylle des glou, glou et des bel dites dans un sentiment aussi vrai, quoique avec autant de goût. Et vous le savez, c'est là une page tout bonnement exquise dans son genre, qui vent de l'émotion, de la naïveté et de la délicatesse de touche.

Dans les rôles de Laurent XVII et de Rocco—champ largement ouvert aux cascades, à la charge—MM. Perron et Cazelles s'en sont donné sans compter. C'est justice de reconnaître qu'il ont tenu en haleine, et toute la soirée, ce bon et franc public du dimanche où figurent, en forte proportion, des éléments du Midi (France et Etats-Unis) qui, à la rampe aussi bien qu'à table, ne s'effraient pas du montant, dès épices.

Aussi engagerons-nous Mme Sacaraou, gentille, intelligente le plus souvent, sympathique toujours, à mieux accentuer, à plus résolument décoloriser Fiametta; une gaillarde, en fin de compte, qui a de vives appétences à un calme pour la force musculaire et qui, l'occasion donnée, fera certainement passer son bonnet pardessus les moulins les plus élevés.

M. Noé Cadeau, auquel on ne peut certes pas refuser l'intelligence scénique et de bonnes qualités, a peut-être tenu son rôle en comédien, en chanteur, mais du diable si nous en avons entendu nettement une période, une mesure!

M. Cazelles s'était fait une tête inénarrable; un plant de carottes dévasté.

Le Voyage en Chine donné hier au bénéfice de la caisse de secours de la Société St-Vincent de de Paul (Conférence St-Louis) a produit son effet accoutumé: succès musical, succès de rire.

Seulement, sous le prétexte d'un intermède musical en deux parties et dont la première devait être chantée au second acte du *Voyage en Chine* et la seconde après l'ouvrage, on a coupé la moitié de ce second acte, ce qui a été grand dommage, et était absolument inutile.

Fort intéressant sans nul doute cet intermède, mais, à notre sens, mieux eut valu le second acte aux dépens de morceaux intercalés, que l'intermède aux dépens de la pièce.

D'autant mieux que déjà quatre numéros de celui-ci avaient été supprimés, nous ne savons pourquoi; entr'autres le *Duo des Arcets*, que devaient dire Mlle Valgalier et M. Flirvi.

Elle ont peut-être tenu rancune au programme qui, ainsi que nous l'écrivions dans un numéro précédent, portait ces mots: *Duo des Arcegles*.

Ce soir, *la Jolie*, chantée par MM. Mary, Saint-Jean, Maire, Sasaraou, Mme Darrieu, Mlle Hélène.

Nous rappelons à nos lecteurs que M. R. J. Landry se présentera demain comme bénéficiaire. Il n'est fait assez d'amis pour qu'il soit inutile de le recommander; néanmoins c'est justice de dire que depuis plusieurs années il occupe le centre à la satisfaction de la direction et du public. Nous ne prétendons pas que ce soient là des fonctions pour lesquelles la compétence soit malaisée à acquérir; non; vous ne nous croirez pas.

Mais elles exigent du moins beaucoup d'ordre, beaucoup de tact, beaucoup d'exactitude. Elles veulent aussi des façons de gentleman, des prévenances, et l'on rencontre tout cela en M. Landry. Son objectif est toujours de plaire au plus grand nombre; jamais il n'hésitera à se donner pour dire, à même surchargez sa mémoire et ses notes pour obliger tels et tels qu'il sait être des appuis de l'Opéra.

Très brillant a été son bénéfice la saison dernière; nous aimons à penser et nous avons l'espoir qu'il en sera de même demain.

Tout attrayant, d'ailleurs, son programme: la reprise de cette œuvre de maître, œuvre si éminemment mélodique: *Martha*, le meilleur effet de M. de Flotow. Les rôles en seront chantés par Mmes Bosetti, Leavington; MM. Gaillie, Geoffray.

Le spectacle se terminera par *Job et Clary*, ballet comique en un acte, de M. D'Alcendri.

Jeudi, *le Roi d'Ys*.

Grand Opera House.

Elle est indéniable cette scène française; elle suffit à la consommation du monde entier. Dans toutes les langues se traduisent les pièces de ce répertoire; c'est toujours à celui-ci que les directeurs aux abois, où qu'ils soient, vont demander un moyen de salut.

Nous avons cité, et maintes fois signalé, nous avons appelé l'attention sur des ouvrages *adaptés* pour la scène américaine, dont le titre était changé peu intelligemment, les remaniements peu heureux; n'importe, malgré ces bouleversements le succès venait. Mais le profit en allait pas méritant, qui ne songerait même pas à donner sur l'affiche, à côté de son nom de quasi intrus, une toute petite place au nom du véritable auteur. *Sic vos non vobis, etc., etc.*

Nous sommes encore aujourd'hui en présence du même fait. Nous voyons bien figurer au programme du Grand Opera House, l'œuvre si réussie, tant applaudie, l'un dernier, au Vaudeville, de Paris: *Les surprises du divorce*, de MM. Alexandre Bisson et Antony Mars, mais nous y avons vainement cherché ces deux noms. Absents encore, absents toujours.

Par contre nous remarquons que l'adaptateur a ajouté un sous, titre absolument inepte, n'ayant aucune connexité avec la note de la comédie française: *ou la loterie de l'amour!* Il faut bien faire quelque chose, même une mauserie; et voilà qui est fait.

Ce qui n'empêche pas l'œuvre, malgré des retouches maladroites, de rester pleine d'esprit, d'entrain relevé de situations d'un comique achevé et de mots dont plusieurs, même diluée dans la traduction, eut encore leur vivacité, leur charme.

Notons aussi une autre licence absolument inintelligente du doublailleur de MM. Alexandre Bisson et Antony Mars: on a désaisonnalisé Henri Duval, Bourganeuf, Corbillon, Mme Bonivard, etc., etc., à leurs noms on a substitué: *Zenobie, Sherramy, Sherramy*, Cher ami, vous entendez la consonnance, vous saisissez la finesse; et que c'est donc fin, bon Dieu!) *Adolphus Jondebœf, Benjamin Butterers, Tom Dangerous, Captain Merrimac etc. etc.* Comme ça a bien l'allure parisienne, hein!

Ce qui ne nous empêche point de vous engager à voir cet trois actes; c'est follement amusant. La troupe est fort acceptable dans son ensemble et M. Harry Motte mérite bonne mention dans le rôle de *Benjamin Butterers*.

Ce même spectacle toute la semaine.

Musée-Théâtre.

Représentations tous les jours de deux heures du matin à dix heures du soir. Salle de curiosités, deux théâtres etc.; à tout cela on a même pour 10 cents.

Propos de belle-mère:

—C'est vraie gandine, ce grand monsieur à favorite blanche qui prétend le connaître! Il est très bien....

—Pas avec lui!

Théâtre St. Charles.

Nos bis in idem, précepte dont il faut souvent s'armer contre ceux qui ont la manie de raconter des histoires à l'infini, sans variantes, ceux qu'on qualifie de *raseurs*, au langage dans le train. Eh bien il était ne saurait être employé contre Mlle Maisie Vickers; en effet la voilà qui nous est revenue pour la seconde fois cette saison et, en vérité, le bis a été très gracieusement accueilli.

Il est vrai que s'il y a eu bis comme engagement de la comédienne, ce bis ne s'est pas produit *in idem*; c'est au contraire dans une pièce nouvelle, ou plutôt autre qu'à sa première venue, qu'elle a fait sa rentrée. *The Cherub*, c'est le titre de la chose, n'est pas bien méchant comme ouvrage scénique, mais enfin c'est d'un médiocre très supportable et la personnalité de Mlle Vickers est assez sympathique, son jeu assez intéressant, pour nous valoir soirée courte et bonne. La troisième représentation aura lieu ce soir. Demain, matinée et soirée.

Académie de Musique.

Relache toute cette semaine à l'Académie de Musique; dimanche, réouverture avec M. James O'Neil dans *Monte Cristo*. La durée de cette exploitation de l'ouvrage dérangé d'Alexandre Dumas aura été plus longue encore que celle de la capitale d'Edmond Dantès. M. James O'Neil, qui s'y escrime depuis deux décades peut-être, y a des scènes dignes d'être citées, mais en vérité il a trop, trop de ménagements pour sa mémoire. Un petit bout de rôle nouveau ferait aussi l'affaire du public. Enfin!

Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.—Indications pour la Louisiane—Temps beau plus chaud, excepté température strictement le long de la côte, vents du sud.

Température du 3 février 1890.

Thermomètre R. & L. CLAUDEL, Opticiens 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Bayonne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	66	19
Midi	70	21
3 P. M.	70	21
6 P. M.	68	20

NAISSANCE ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissance.

Mme Geo. Wigand, une fille.

Décès.

Mme Ann Parsell 86 ans, rue Tchoupitoulas, près Sixième.

Paul Fens, 5 jours, avenue Louisiana et Locust.

Clesimir Frank Barker, 9 ans, 85 rue Charture.

Mme Veuve Sarah Sullgnan, 84 ans, 88 rue Notre-Dame.

John Geo. Roach, 4 mois et 15 jours, 58 rue Premier.

Mme Elisabeth L. Evans, 46 ans, rues Jean et Berouin.

Agnes Jenkins, 74 ans, rues Valence et Magazine.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—N. O. National Bank contre H. Parker. La réduction du taxes est prononcée.

Même décision au projet de la banque Hibernia et de la banque Whitney.

Cour Civile de District.—J. D. Peet contre Ad. Meyer. Jugement en faveur du défendeur.

Tué par un train.—Michel Hall, un garçon de 19 ans, habitant rue Napoléon, qui traversait sur la voie du Southern Pacific, a été écrasé par un train.

Il est mort à l'hôpital hier matin à 10 heures.

Arrêté.—Les détectives Pecora et Rauco ont arrêté hier le malfaiteur, un nommé Pierre Bertin, qui tout dernièrement a terrorisé dans son propre magasin M. J. M. Dufour, épicier rue du Bayou No 291, et lui a volé sa montre et une importante somme.

A l'amende.—Mike Donovan, un des illustres pugilistes qui honorent la Nouvelle-Orléans de leur présence, s'est fait rappeler par la police—cela manquait à sa gloire—sous la triple accusation de voies de fait, résistance aux agents et bris de paix.

La première accusation lui a valu une amende de $25 qu'il a payée, mais pour les deux autres il sera vraisemblablement traduit devant la cour criminelle.

Le feu.—A minuit une explosion de lampe a eu lieu au No 32 de la rue Royale, au deuxième étage. L'immeuble est un boarding house tenu par Mme Kellogg; il appartient à M. Meuninger et est assuré $2,500 à la Firemen Co.

L'compagnie du chemin de fer d'Orléans.—Pour demeurer fidèle à la tradition ou pour se conformer à une exigence de sa charte, la compagnie du chemin de fer d'Orléans, tous les ans, dans la première quinzaine de février, renouvelle son Conseil d'Administration. C'est hier qu'a eu lieu, nous n'écrivons pas ce renouvellement, mais cette réélection, car le Conseil doit le mandat prendre fin, à été maintenu au pouvoir; en voici la composition: MM. Henry Laniqué, S. Hernsheim, B. Beonbay, F. Limongi, R. Viseca, G. Esnard, P. Ader.

Etre appelé à d'aussi responsables fonctions plusieurs années consécutives par des centaines d'hommes soucieux de leurs intérêts et, le plus souvent, prompts à la censure, c'est, à notre avis, recevoir l'approbation la plus flatteuse de ses mandants. Tous les messieurs dont on a lu les noms plus haut, ont été hier l'objet de cet excellent procédé; nous leur en envoyons nos sincères félicitations. Il est comme président, M. Henri Larquié, et comme secrétaire, M. P. Congot, deux hommes dont les services sont inappréciables, et à l'énergie, à l'activité desquels la compagnie doit sa situation prospère. Oui, très prospère cette situation, disons-nous, car la compagnie vient de faire exécuter de très onéreux travaux d'amélioration à sa voie, sans être empêchée pour cela de convier ses actionnaires à un partage des profits de l'année, un intérêt de huit pour cent de leur capitaux.

Louisiana No 10 Jr.—L'élection des officiers de cette compagnie a eu lieu dimanche 2 février 1890 et les officiers suivants ont été nommés:

F. Carroll, grand marshall; W. Appolonie, foreman; L. Appolonio, 1er assistant; F. Groz, 2me assistant; S. Sambathay, président; P. Avegno, 1er vice-président; C. Champagne, 2me vice-président; H. Champagne, trésorier; O. Mailhes, secrétaire.

Société d'Horticulture.—Les membres de la Société d'Horticulture nous prient d'annoncer qu'une dame, membre honoraire de l'association, a pour développer le goût de la culture des plantes chez les enfants, offert trois prix qui seront accordés aux enfants qui dans les deux mois qui nous séparent encore de l'exposition, auront élevé les plus belles plantes. Les prix se divisent ainsi:

$5 pour le plus beau plant.
$15 pour les 6 plus belles plantes.
$25 pour les 12 plus belles plantes plus âgées.

Les parents et les professeurs des écoles sont invités à appeler l'attention des enfants sur cette offre généreuse.

Les plantes exposées par les enfants seront reçues gratuitement.

Attaque à coups de verre, et arrestation de l'assaillant.—Les Ellis, attaqué à coups de verre à l'Eden Theatre par John McLaughlin, a fait arrêter celui-ci.

Arrestations pour effraction et bris de porcelaine.—E. S. Johnson, James Clark et John Panasé ont été arrêtés pour s'être introduits dans une salle de bal, à Milneburg, et avoir brisé de la porcelaine qui y était enfermée.

Blessée à la jambe gauche par un char de la ligne du Celisée.—Mme Sullivan, âgée de 65 ans, a été renversée par un char de la ligne du Celisée, encoignure Clio et Camp. Elle a été blessée à la jambe.

Coups de couteau entre femmes.—Au No 68 de la rue St-Joseph, Marie Coleman qui se disputait avec Caroline Dickson, lui a donné un coup de couteau.

Arrestation d'un trop célèbre malfaiteur.—A peine sorti de prison, Richard Estomp, de célèbre mémoire, a été arrêté dimanche pour larcins.

Chute d'un spectateur du prize fight au West End.—M. Samuel Barres, qui assistait au prize fight, au West End, a été pris d'une attaque et tombant du haut d'un toit, s'est blessé à la tête.

Collision entre deux buggies.—Une collision a eu lieu, rue du Canal, entre les buggies de MM. Louis Pillot et M. Théard, a eu pour résultat la chute de M. Pillot qui a été légèrement blessé. Le cheval a eu une jambe cassée.

La ville et les chemins de fer.
Le chemin de fer de ceinture.

M. James G. Clark, le conseiller municipal, déposera très probablement ce soir sur le bureau du Conseil une ordonnance très importante, dont le but est l'annulation de l'ordonnance donnant droit de passage aux chemins de fer rue St-Joseph, parce que cette autorisation avait été accordée à la N. O. Jackson & Great Northern R. R. Co. qui, après liquidation de ses affaires céda la jouissance de cette ligne à la compagnie de l'Illinois Central, moyennant signature d'un bail.

En outre, lorsque le passage des trains primitivement toléré dans un quartier peu habité devient dangereux par le fait de l'augmentation de la population dans ce quartier, la ville doit avoir non seulement le droit, mais le devoir d'exiger le transfert de cette ligne dans un quartier plus reculé et moins habité.

Enfin, la persistance de la compagnie à ne pas remplir les engagements pris par elle envers la ville, donne à celle-ci le droit de lui retirer son autorisation.

En ce qui concerne le chemin de fer de ceinture, la compagnie pousse toujours activement les travaux et les rails ont été apportés hier et posés jusqu'au Vieux Bassin. Le maire est décidé à prendre toutes les mesures de rigueur possibles contre la compagnie et la question sera probablement discutée ce soir à la séance du Conseil. M. Shakespeare demande à tous les citoyens qui habitent rue Claiborne de surveiller les ouvriers de la compagnie et de leur signaler ceux d'entr'eux qui toucheraient aux arbres et contre lesquels il est déterminé à sévir.

En un mot, le maire, et le conseil qui a fini par comprendre la gravité de l'acte d'autorité dont a fait preuve la compagnie, la combattront par les moyens assez nombreux dont ils disposent, en attendant la décision des tribunaux.

Les habitants de la rue Claiborne, tant propriétaires que locataires, sont révoltés de l'audace de la compagnie et la population entière, qui est dans les mêmes dispositions, attend avec impatience que la ville intervienne.

La Chambre de Commerce (Board of Trade) a discuté hier soir entr'autres questions, et la première de toutes, celle du Belt R. R., qu'il est urgent de construire dans un bref délai.

L'ordonnance relative à la construction d'après le plan du voyer, M. Harrod, viendra ce soir devant le conseil en première lecture et avant longtemps les travaux seront certainement commencés. La séance du Board of Trade, sous la présidence de M. A. M. Finlay, a été ouverte par la lecture d'une résolution présentée à la dernière séance du Board, et qui est transmise de nouveau au Board par le comité avec les décision. Cette résolution est ainsi conçue:

Attendu qu'il existe plusieurs plans pour la construction du chemin de fer de Ceinture projeté, que ce système tend à faire prospérer le commerce de notre port, et que le Conseil Municipal à le pouvoir de protéger les intérêts de la Ville et son commerce, il est résolu que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Louisiane que le Conseil municipal ne doit pas accorder d'autorisation pour la construction d'un chemin de fer de Ceinture sans exiger qu'il soit ouvert à toutes les lignes pour le transport des marchandises—soit par terre ou par eau—aux mêmes conditions et avec les mêmes droits, en un mot sans qu'il soit public.

Une réunion du comité a été tenue, durant laquelle seize membres ont prise une part active à la discussion à la suite de laquelle ont été adoptées les résolutions ci-dessus, soumises par M. Wyckliff, membre du comité:

Qu'il est résolu que le plan quel qu'il soit, adopté par le Conseil municipal devra débarrasser la population des voies ferrées si gênantes telles qu'elles sont établies présentement dans nos rues et sur nos quais; que toutes ces lignes seront supprimées et que seules existeront les voies du Belt Road, lesquelles devront passer au-delà du City Park et des cimetières et aboutiront à la rue Walnut et en aval à la rue Pologne.

Cette résolution a été adoptée unanimement.

Respectueusement,
HUGH FLYNN,
Président.

M. E. B. Booth prétend que toutes les compagnies n'ont pas les mêmes droits sur les quais. Il déclare qu'un système donnant satisfaction à tous doit être basé sur le contrôle de la ville, que si les compagnies ne veulent pas modérer leurs lignes elles doivent y être obligées. La ville a le droit de livrer le quai au commerce, dans toute sa longueur, ainsi qu'il l'avait été primitivement compris, mais elle ne peut en disposer uniquement au profit de quelques compagnies.

Le but de cette résolution est de montrer à la ville cet état de choses et le remède à y apporter.

L'entreprise peut devenir une institution publique, et par sa bonne organisation décider d'autres compagnies à rayonner autour de la Nouvelle-Orléans.

La ligne de ceinture, pour réaliser complètement le but que l'on se propose, doit passer hors des limites de la ville et non où les compagnies de chemins de fer décident de la construire.

M. Wheelock du Texas Pacific, demande quels seront les clauses établies au sujet des voies conduisant aux différentes gares.

M. Hutchinson du Southern Pacific pose la même question et M. Booth répond que les branchements nécessaires seront construits aux dépens des autres gares; il demande à M. Hutchinson s'il ne croit pas que la ligne projetée allant jusqu'à la rue Pologne sera suffisante pour le transport des marchandises en travail. M. Hutchinson répond négativement, et commence à parler de la voie du Morgan R.R sur la levée, il prétend que cette compagnie n'a pas de voie sur le quai proprement dit.

M. Auvray fait observer que la levée comprend la partie située entre le fleuve et les premières maisons; la loi fixe un minimum de 60 pieds et autant d'espace en plus qui peut être jugé nécessaire pour faciliter le commerce. M. Wickliffe dit qu'il ne fait aucune différence entre une ligne passant sur le quai ou dans une rue, l'inconvénient est le même pour le public.

M. Hutchinson s'oppose principalement au plan projeté à cause de la dépense qu'engendrerait sa mise à exécution; il parle du système des autres villes, de St-Louis, Boston, Chicago et ici.

Mr. Booth l'interrompt pour lui faire observer que le système de Chicago n'est pas satisfaisant et que cette ville cherche en ce moment un autre plan. M. Hutchinson continue en disant que les facilités accordées ailleurs aux chemins de fer ne sont pas à comparer avec les franchises accordées par la Nouvelle Orléans. A Chicago il y a, sur un parcours de 61,000 mètres de voie ferrée, le nombre des habitants est plus considérable, et la ville qui est plus importante prend tous les jours plus de développement.

Ici, les Compagnies ne demandent rien qui n'ait été accordé ailleurs; à Boston, dit-il, les chemins de fer sillonnent les avenues magnifiques où sont construites les plus belles maisons, la propriété a plus de valeur qu'à la Nlle-Orléans et on ne songe pas à se plaindre. Dans les faubourgs de Chicago la population n'est pas incommodée par les voies ferrées qui sont en certaines parties de la ville au nombre de dix. A Philadelphie l'avenue conduisant au chantier de marine, est sillonnée par deux lignes de chemins de fer parallèles aux lignes de chars urbains et le chantier de marine lui-même est entouré de lignes sans lesquelles il n'existerait certainement pas.

Quant aux empiètements de la compagnie de Morgan, lorsqu'elle a été autorisée à établir un embranchement reliant sa ligne principale aux hangars à sucre, elle n'a point empiété sur le trottoir ainsi qu'on le prétend, mais il n'y avait pas de trottoir et la ville laissait amonceler dans cette partie de la rue des tas d'ordures contre la présence desquels la compagnie a plusieurs fois protesté. Il est absolument de l'intérêt de la ville sur une longueur de trois lieues et la ville lui a réclamé le prix de quatre lieues, soit $12,000.

M. Wickliffe déclare qu'à Indianapolis une seule ligne desservi quinze lignes principales transférant 5,000 wagons par jour; il ne voit pas pourquoi à la Nouvelle Orléans une double ligne, desservant six lignes seulement, ne serait pas suffisante.

M. Hutchinson répond qu'il ne s'agit pas de traiter une question de vive voix et de formuler des plans, il faut que ceux ci soient praticables, et en termes polis il déclare aux membres du Board qu'ils veulent enseigner une chose qu'ils ne savent pas aux membres des compagnies de chemins de fer qui en savent plus long qu'eux.

M. Wickliffe revient à sa comparaison entre Indianapolis et la Nouvelle-Orléans.

M. Wheelock déclare que la Nlle-Orléans a trois fois autant de marchandises en transit.

M. Booth reprend la question et déclare qu'après la discussion entre MM. Wheelock et Hutchinson, il ne voit pas qu'il ait été dit rien de nature à empêcher le Board of Trade d'adopter les résolutions.

Il n'entrevoit pas non plus l'insuffisance d'une double voie et propose un amendement consistant à mentionner la jonction des deux rues extrêmes par une double voie.

M. J. Ward Curley dit que le Morgan RR. dispose seul exclusivement que la loi lui ont permis de la partie du quai dont il dispose, et chacune des autres compagnies en fait autant, au détriment des autres; chacune veut vivre aux dépens des autres; aussi n'est-il pas naturel que ce soient ces personnes-là qui nous dictent ce que nous avons à faire dans notre intérêt, c'est à nous de le déterminer.

Ces messieurs demandent davantage et prétendent que la Nouvelle Orléans ne leur a point donné tout ce à quoi ils avaient droit. Eh bien, à Rochester, N. Y., et dans d'autres villes du New Jersey, depuis 10 ou 15 ans les chemins de fer ont été obligés de construire des talus de 6 et 8 pieds enclos de murs. A entendre ces messieurs des compagnies, on croirait que les chemins de fer sont un bienfait.

Pour revenir à la question, la plus sérieuse objection que nous ayons entendue de leur part est celle du coût de construction de la ligne, et celle-là n'est pas de nature à nous faire rejeter la résolution.

M. Hutchinson déclare que l'élévation des voies à Rochester a été exigée pour permettre aux trains de voyageurs de marcher à une plus grande vitesse, mais ici il n'est question que de trains de marchandises.

Lavocat de l'Illinois Central parle longuement, faisant allusion aux terres accordées par le gouvernement aux compagnies du chemins de fer, et à leurs exemptions de taxes.

M. Wickliffe reprend d'un bout à l'autre la résolution et rappelle les accidents arrivés rue St. Joseph, ceux qui ont failli arriver et ceux qui peuvent arriver, la mort de Lee, le retard causé au tramways, aux pompes se rendant aux incendies et fait allusion aux exigences des compagnies.

Finalement la question de l'adoption de la résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Wickliffe un comité de cinq est formé pour transmettre ces résolutions au conseil. Font partie de ce comité, MM. Wickliffe, Booth, P. Y. Leathers, J. Ward Curley et Hugh Flynn.

Lecture est ensuite donnée de la lettre suivante:

Sénat des Etats-Unis.
Washington, D. C., 29 janv. 1890.

M. le Président du Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Ci joint un bill dont on presse l'adoption.

Adressez-moi toutes les requêtes ayant trait aux besoins et aux intérêts commerciaux de la Nouvelle-Orléans, je m'efforcerai de satisfaire les désirs de la population.

Disposez toujours de moi et recevez l'assurance de mon respect.

Votre ami,
JOS. WHEELER.

L'autre étant trop avancée pour discuter les autres questions à l'ordre du jour le Board s'ajourne.

FRANCE ET RUSSIE.—RÉFLEXIONS DU JOURNAL DE SAINT-PÉTERSBOURG SUR L'AMITIÉ DES DEUX GOUVERNEMENTS.—Commentant la polémique engagée dans la presse française sur la fausse nouvelle d'une prochaine entrevue entre l'empereur Guillaume et M. Carnot, les *Norosti*, de Saint-Pétersbourg, font observer que "la direction de la politique française ne dépend point des sympathies ou des vues personnelles de tel ou tel homme d'Etat, mais de l'ensemble des conditions internationales de la France. L'amitié de la France pour la Russie n'a pas été inspirée par un ministère quelconque, mais par la simple conscience du profit de cette amitié pour toute la nation, et aucun homme d'Etat français ne pourra la rompre tant qu'elle restera avantageuse et utile."

Les *Norosti* expriment leur confiance dans le patriotisme de M. Spuller, comme continuateur de la politique de son ami intime, M. Gambetta.

LES PROPRIÉTÉS BATIES, A PARIS.—L'administration des contributions directes a mis la dernière main au travail de l'évaluation de la propriété bâtie à Paris.

Il en résulte que le montant de la valeur locative totale des maisons et usines de la capitale est de 775 millions de francs.

SUISSE.—UNE HABITUDE QUI A DE GRAVES INCONVÉNIENTS POUR L'HYGIÈNE PUBLIQUE.—M. de Bruyn, ministre des travaux publics de Suisse, a publié une circulaire pour déconseiller l'emploi des cercueils métalliques ou en bois dur, parce qu'ils retardent la décomposition des cadavres et amènent ainsi de graves inconvénients pour l'hygiène publique.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magazine et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Magazine et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Celiade.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station de Police, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Claiborne.
82 Girod et Barone.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdide.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
122 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
127 Maison de Refuge, Girod.
128 Claiborne et Poydras.
129 Commune et Rocheblave.
130 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
147 Bourgogne et Toulouse.
148 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lafayette et White.
413 Lamarque et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
419 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barracs et Deslondes.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Funérailles de M. Marians, ex-ambassadeur français en Italie.

Paris, 2 février.—Les funérailles de M. Marians, ex-ambassadeur de France en Italie, ont eu lieu aujourd'hui.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères et le général Ferron étaient porteurs des coins du poêle.

M. Spuller a prononcé une oraison funèbre, au cours de laquelle il a dit que la France est profondément touchée de la sympathie montrée par les italiens à la mort de son ami—un homme aimé par deux nations.

Duel.

Paris, 2 février.—M. Dreyfus, rédacteur du journal la *Nation*, s'est battu au duel aujourd'hui avec le marquis de Mores, sur la frontière belge. M. Dreyfus a été blessé au bras droit; la balle a été extraite.

M. Labell assistant commissaire d'Agriculture de la province de Québec.

Paris, 2 février.—M. Labell, assistant commissaire d'Agriculture de la province de Québec, a fait hier soir une conférence devant la Société Géographique.

Il a demandé avec instance aux Français de se rendre au Canada pour y cultiver le sol.

Second ballotage pour sénateur.

Paris, 3 février—Un second ballotage pour sénateur a eu lieu hier dans le département de Seine-et-Oise, et a eu pour résultat l'élection de M. Decaville.

Délégués de mineurs.

Berlin, 2 février—A une assemblée de 100 délégués de mineurs qui a eu lieu aujourd'hui à Tiaza les demandes des mineurs ont été approuvées.

L'Impératrice Frédéric.

Berlin, 3 février—L'impératrice Frédéric a échappé miraculeusement à un accident.

Un des chevaux de sa voiture a pris peur et se cocher a été précipité de son siège.

Mme Langtry.

Londres, 2 février.—Mme Langtry, atteinte de pneumonie, a passé une assez bonne nuit; son état est maintenant favorable.

Le Correspondant du Times à Vienne.

—Le Czar.—Le conseil portugais dans le Transvaal.

Londres, 2 février—Le correspondant du *London Times* à Vienne écrit que le Czar a mandé à St Pétersbourg le baron de Staal, ambassadeur russe à Londres, afin d'avoir de lui un rapport sur le différend anglo-portugais.

Le correspondant ajoute dans le Transvaal a publié une proclamation déclarant la souveraineté absolue du Portugal sur le pord-est du Mashoualand.

Faillite.

Londres, 3 février—MM. John Reid & Co., un des plus anciens chantiers pour la construction navale pour le Clyde, ont fait faillite.

Il était complètement sous l'effet de l'asphyxie et après une heure d'efforts on le rappelait partiellement à ses sens.

Amené plus tard chez le juge Davis, il s'est réunie graduellement et a pu reconnaître les amis qui l'entouraient et venaient s'enquérir de ses nouvelles.

Parmi les premiers accourus il faut nommer le Président, le Vice Président et plusieurs membres du Cabinet. Jusqu'à nouvel ordre on lui cache l'affreuse infortune qui le frappe.

En revenant à lui son premier soin a été de demander des nouvelles de sa famille. Il reprend ses forces et il est maintenant qu'il sera sauvé. La maison aussi est un spectacle de ruine et de désolation; les murs seuls en restent.

La résidence de M. W. C. Cox, juge de la cour suprême de district, qui est tenu à cette hôtelière a été considérablement endommagée par l'eau.

Mlle Tracy, fille non mariée du secrétaire, occupait une chambre de devant au troisième étage et a été victime d'un affreux destin. A la fenêtre de cet appartement, à travers la fumée éclairée par les flammes, vêtue d'une robe blanche, elle se montrait, les mains croisées, les yeux levés au ciel, dans l'attitude de la prière. Puis les flammes en grandissant, en se répandant partout, l'enveloppèrent enfin, elle tombe sur le plancher et tout à l'heure on ne retrouvait d'elle qu'un cadavre carbonisé. Joséphine, une domestique française, a subi le même sort dans la pièce voisine; et d'elle aussi on n'a retrouvé que le corps brûlé.

Cette demeure, à trois étages, du secrétaire Tracy, était située rue Eutaw l'avenue Connecticut et la 15e rue Ellt était en briques et on venait d'y faire des améliorations considérables.

Les restes de Mme Tracy et de sa fille.

Washington, 3 février.—Le président Harrison et sa femme ont retiré les invitations lancées pour le dîner officiel qu'ils devaient donner jeudi prochain, en l'honneur de la Cour Suprême.

Les restes de Mme et de Mlle Tracy qui avaient été transportés chez l'avocat général Miller, sont exposés maintenant dans la chambre est de la Maison Blanche.

Les cercueils sont recouverts de velours noir et garnis en argent; sur ch